

À afficher du 27 octobre au 27 novembre 2021.
en vertu des articles L2121-25, L2131-1 et R 2121-11
du code général des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 octobre 2021

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Nombre de membres composant le conseil : 55

De l'ouverture à la question n°1	De la question n°1 à la question n°3	De la question n°4 à la n°38	De la question n°39 à la fin
Présents : 42	Présents : 43	Présents : 42	Présents : 41
Absent(s) : 2	Absent(s) : 2	Absent(s) : 2	Absent(s) : 4
Pouvoir(s) : 11	Pouvoir(s) : 10	Pouvoir(s) : 11	Pouvoir(s) : 10

L'an 2021, le 20 octobre à 19h19 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 11 octobre 2021

Sont présents : M. ABDOULBAKI, Mme ALPHONSE, Mme ATTIA, M. BEDREDDINE (à partir de la question n°1), M. BELTRAN, Mme BENSALDI, M. BESSAC, Mme BONNEAU, Mme CARLIER (jusqu'à la question n°3), M. CHARLES, M. CHESNEAUX, M. CONSALVI, Mme CREACHCADEC, Mme DEHAY, M. DELAUNAY, M. DI GALLO, M. GALERA, Mme GLEMAS, Mme GUERIN, M. GUILLOT, Mme HEDHUIN, Mme HEUGAS, Mme HRISTACHE, M. JUMEAUX, Mme KA, Mme KEITA, Mme LANA, M. LE CHEQUER, Mme LE GOURRIEREC, M. LEGHMIZI, Mme LELEU, M. LEROY, Mme LORCA, M. MADAULE, M. MBARKI, M. METTEY, M. MOLOSSI, M. PERREAU, Mme POULARD, M. SERNE, M. STERN, Mme TERNISIEN, Mme YONIS.

Procuration(s) : M. BEDREDDINE (à l'ouverture de la séance) à M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Loline BERTIN à M. Olivier STERN, M. Florian VIGNERON à Mme Dominique ATTIA, M. Philippe LAMARCHE à M. Yann LEROY, Mme Sidonie PEYRAMAURE à M. Olivier MADAULE, Mme Murielle MAZÉ à M. Julien GUILLOT (jusqu'à la question n°38), Mme Nassera DEFINEL à Mme Haby KA, M. Mathieu TOME à Mme Dominique GLEMAS, M. Frédéric MOLOSSI à Mme Michelle BONNEAU, Mme Catherine SERRES à Mme Nathalie LELEU, Mme Halima MENDOUDJ à M. Luc DI GALLO, Mme Marie-Hélène CARLIER à Mme Danielle CREACHCADEC (à partir de la question n°4).

Absent(e)s : Mme Mama DOUCOURE, M. Florent GUEGUEN, M. Julien GUILLOT à partir de la question n°39, Mme Murielle MAZÉ à partir de la question n°39.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

À la majorité des voix (51 voix POUR, 2 abstentions Choukri YONIS, Pierre SERNE), a été désignée Madame Haby KA pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le maire, la séance est ouverte à 19h19.

Les portes ont été ouvertes une première fois, avec le constat de l'intrusion de plusieurs dizaines de personnes manifestantes. A l'ouverture de la séance, ces personnes sont toujours présentes devant la mairie, et à l'intérieur du hall et ne permettent pas d'assurer un filtre du public souhaitant assister sereinement à la séance. Devant ces risques de troubles avérés à l'ordre public, en vertu de l'article L. 2121-18 du CGCT, le maire demande au conseil municipal que la séance se tienne à huis clos afin que les débats puissent se dérouler de façon sereine.

Le maire a ensuite fait procéder au vote de cette décision de mise en œuvre du huis clos.

A la majorité par

51 voix POUR

2 voix CONTRE : Choukri YONIS - Pierre SERNE

DÉLIBÉRATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

DEL20211020_1 : Approbation de la charte de l'Arbre de la Ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la Charte de l'Arbre annexée à la présente délibération.

Article 2 : S'engage à apporter les moyens nécessaires pour tenir l'ensemble des engagements inscrits dans la Charte.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer cette charte avec les acteurs publics ou privés impliqués dans la valorisation et la protection du patrimoine arboré présents sur le territoire de la Ville de Montreuil qui souhaiteraient s'engager.

DEL20211020_2 : Approbation du plaidoyer montreuillois pour l'animal

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

1 abstention : Pierre SERNE

DÉCIDE

Article unique : Approuve les termes du plaidoyer montreuillois pour l'animal, annexé à la présente délibération.

DEL20211020_3 : Prolongement de la ligne 1 du métro - Avis sur le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour le projet de prolongement de la ligne depuis la station actuelle "Château de Vincennes" jusqu'à la station "Val-de-Fontenay"

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable sur le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de prolongement de la ligne 1 du métro depuis la station actuelle « Château de Vincennes » jusqu'à la station « Val-de-Fontenay », sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

Sur les mesures environnementales :

- Concernant les mesures environnementales, il est tout d'abord demandé que soit recherché toutes les possibilités de réduire l'impact environnemental négatif du projet et en particulier les destructions de milieux naturels. Il est en outre demandé d'étudier les mesures compensatoires liées à la destruction des milieux naturels du terrain dit Pêche Mêle, soulignés par l'étude d'impact. Il est demandé que la Ville de Montreuil soit associée à la réflexion relative au travail d'identification de sites pour reconstituer les milieux naturels détruits dans le cadre de la réalisation de la station Grands-Pêcheurs. Certains projets, comme la promenade des hauteurs et les projets d'aménagement et de renouvellement urbains sur le secteur, pourraient être des secteurs privilégiés d'accueil de ces mesures de compensation écologique, permettant d'assurer aussi des continuités écologiques, telles que décrites dans le PLUi d'Est Ensemble.
- Concernant les nuisances, autant en phase travaux qu'en phase d'exploitation, il est demandé que des écrans acoustiques soient posés pour la réalisation de la station Grands Pêcheurs, dans la mesure où il est prévu un terrassement à ciel ouvert avec des fondations profondes de type parois moulées. Il est également demandé de limiter au maximum les circulations de camions liées au chantier, tant pour réduire les nuisances que les dégradations de voirie aux abords des ouvrages. Il est enfin demandé que soient limités au maximum les impacts sonores de l'ouvrage de ventilation présent sur le territoire et qu'une attention particulière soit portée à la qualité des rejets d'air en surface.

Sur la programmation urbaine et d'insertion architecturale et paysagère, dans la même logique que l'ambition inscrite dans le PLUi d'Est Ensemble sur ce thème :

- Concernant la programmation urbaine liée à la future station « Grands Pêcheurs », il est demandé qu'une réflexion soit lancée dès à présent et de manière partenariale, pour identifier les besoins de projets connexes pouvant bénéficier aux habitants (accueil d'emplois, accueil d'équipements, reconstitution des équipements présents sur la parcelle) et pour que les mesures conservatoires (dispositifs anti-vibratiles et hypothèses de charges) soient prises dès la phase de conception.
- Concernant les programmes annexes qui pourront être réalisés sur l'emprise dédiée à la réalisation du métro, une fois le chantier fini et la station mise en œuvre, il est demandé d'orienter la programmation vers de l'équipement, du service ou l'activité génératrice d'emploi dans un secteur fragilisé par une population jeune avec un fort taux de chômage.
- Concernant la création d'un espace public de qualité dans le quartier, il est demandé que la station « Grands-Pêcheurs », à double entrée, puisse bien offrir une façade visible depuis le Boulevard Théophile Sueur vers Fontenay sous Bois et depuis la rue Lenain de Tillemont. Il est demandé qu'une sente piétonne et végétalisée puisse relier les deux parvis.
- Concernant l'insertion urbaine et paysagère de la station « Grands Pêcheurs », il est demandé que les espaces publics soient traités de manière très qualitative et avec une forte présence végétale (parvis principal et secondaire largement plantés, cheminement est/ouest végétalisé) et que la station (à l'intérieur comme à l'extérieur) soit exemplaire en termes d'aménagement durable (matériaux, acoustique, mise en lumière, végétalisation et énergie (avec mise en place de la géothermie dans les fondations de la station). La RATP a démontré son savoir faire en matière d'insertion dans d'autres réalisations.
- Concernant l'insertion paysagère de l'ouvrage annexe 6, situé rue Curie à Montreuil, il est demandé qu'une attention particulière soit portée à ce site, qui se situe sur une des hauteurs du plateau de Romainville, avec une des dernières percées panoramique sur le grand paysage francilien vers le sud. Une étude fine de l'implantation de l'édicule et des besoins du quartier devra compléter le programme de l'ouvrage afin d'évaluer l'opportunité d'offrir des services communs résidentiels (compostage, dépôt recyclerie... des propositions qui devront être soumises au conseil de quartier).
- Concernant la concertation et l'association des habitants, il est demandé que les habitants et citoyens soient consultés voire même intégrés aux réflexions et choix liés à l'insertion urbaine de la station et des ouvrages annexes dans leur quartier.

En matière de calendrier, il est précisé, dans le dossier, une date de mise en service du projet en 2035. Il est demandé que tous les efforts soient faits pour que la mise en service effective du projet se fasse le plus rapidement possible, en accord avec les engagements pris par la Région Île-de-France (en lien avec Île-de-France Mobilités) dans le Schéma Directeur de la Région Île-de-France 2013, prévoyant une mise en service avant 2030.

Enfin, il est à noter que le document H « Mise en compatibilité des documents d'urbanisme » ne traite pas de l'analyse du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour l'ouvrage annexe 6, situé rue Curie à Montreuil. Ce point doit être corrigé afin que l'étude soit complète.

Article 2 : Concernant les futures expropriations envisagées pour les parcelles privées nécessaires à la réalisation de la station des « Grands-Pêcheurs », la ville sera particulièrement attentive au fait que les propriétaires et/ou occupants actuels puissent bénéficier du meilleur accompagnement possible.

Vœu relatif au prolongement de la ligne 1 du métro à Val de Fontenay, en passant par les Grands-Pêchers porté par la majorité

A l'unanimité

DEL20211020_4 : Approbation d'un protocole d'accord portant sur le relogement en deux phases des familles issues de la communauté des gens du voyage impactées par le projet de transport du tramway T1

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole d'accord portant sur le relogement en deux phases des familles issues de la communauté des gens du voyage impactées par le projet de transport du tramway T1.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit protocole ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant.

DEL20211020_5 : Approbation d'un protocole d'accord transactionnel concernant la libération du terrain sis 25 rue Saint-Antoine à Montreuil entre la Ville de Montreuil (93100) et son occupant

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole d'accord transactionnel conclu entre la Ville et la famille Marco et Nathalie MANCERA concernant la libération du terrain sis 25 rue Saint-Antoine à Montreuil (93100) et le versement d'une aide financière au départ d'un montant de 80 000 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit protocole ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_6 : Cession à la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) par la Ville de Montreuil des parcelles communales sises 23/29 et 41/43 rue Saint-Antoine cadastrées BZ 550, 551, 553, 555, 557 et 559 pour la construction du Site de Maintenance et Remisage (SMR)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

1 abstention: Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession au profit de la RATP des parcelles sises 23/29 et 41/43 rue Saint-Antoine cadastrées section BZ n°550, 551, 553, 555, 557 et 559, d'une superficie totale de 3 913 m², au prix de 554 400 € TTC.

Article 2 : Dit que l'ensemble des frais liés à cette vente seront à la charge de la RATP.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, se rapportant à ladite vente.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_7 : Cession à la Régie autonome des Transports Parisiens (RATP) par la Ville de Montreuil de l'emprise de domaine public non cadastrée située à l'angle du boulevard Théophile Sueur en vue de l'implantation d'un poste de redressement électrique pour le futur tramway

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession de l'emprise de domaine public non cadastrée de 85 m² environ située au carrefour boulevard Théophile Sueur/rue Pierre de Montreuil et rue de la Cote du Nord au prix de 39 900 € TTC au profit de la RATP.

Article 2 : Dit que l'ensemble des frais liés à cette vente seront à la charge de la RATP.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, se rapportant à ladite vente.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_8 : Refus du maintien de la garantie d'emprunt accordée à l'Immobilière 3 F en cas de vente du bien immobilier sis 298, rue de Rosny à l'Opérateur National de Vente (ONV)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article UNIQUE : S'oppose au maintien de la garantie d'emprunt à l'Opérateur National de Vente des prêts n°1333507 et n°1333508 en cas de cession du bien immobilier sis 298 rue de Rosny par IMMOBILIERE 3F et de transfert des prêts associés.

DEL20211020_9 : Approbation de la convention de financement entre l'académie de Créteil et la ville de Montreuil pour le financement de l'équipement et de l'entretien de quatorze Tableaux Numériques Interactifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de financement entre l'académie de Créteil et la Ville pour le projet d'équipement de huit écoles élémentaires de la Ville en tableaux numériques interactifs (TNI).

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la présente convention ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_43 : Approbation de deux conventions entre la ville de Montreuil et la Région Île-de-France concernant le Plan Vélo Triennal 18-20 ANNÉE 1-1ère Partie et le Plan Vélo Triennal 18-20 ANNÉE 1-2ème Partie

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les deux conventions de partenariat et de financement entre la ville de Montreuil et la Région Île-de-France au titre de l'année 1, partie 1 et 2 du plan vélo triennal, annexées à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions de partenariat et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_10 : Approbation de la convention de partenariat entre la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil (SRHM), l'Inspection académique de Seine- Saint-Denis et la Ville, relative à l'organisation d'ateliers pédagogiques dans les écoles primaires pour l'année scolaire 2021/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil, l'Inspection Académique de Seine-Saint-Denis et la Ville relative à l'organisation d'ateliers pédagogiques dans les écoles maternelles et élémentaires au cours de l'année scolaire 2021-2022, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de 9 000 € à la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil dans le cadre du présent partenariat.

Article 3 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes en découlant, à l'exclusion des avenants et à notifier à l'association la subvention susvisée dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_11 : Remises gracieuses pour des familles en difficulté

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remises gracieuses pour 14 familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville.

Article 2 : Accepte le mandatement sur son budget 2021 de la somme de 7 373,01€ correspondant aux différents titres émis à l'encontre de ces bénéficiaires.

Article 3 : Informe le trésorier de cet avis favorable.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant sont imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_12 : Approbation des conventions entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de Seine-Saint-Denis relative au "Fonds Publics et territoires"

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conventions d'objectifs et de financement «Publics et Territoires» n°20-158J, n°20-468PE, n°20-474PE relative au développement de projets dans les accueils de loisirs maternels et élémentaires entre la Caf de la Seine-Saint-Denis et la Ville, annexées à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les dites conventions ainsi que les actes administratifs en découlant et à les renouveler pour les prochaines années.

Article 3 : Dit que les recettes en découlant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_13 : Approbation de trois conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis portant sur la subvention dite prestation de service pour les 3 lieux d'accueil enfants-parents (Laep)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes des conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service des 3 Lieux d'Accueil Enfants Parents, annexées à la présente délibération :

- Convention n° n° 21-001 P relative au Laep « Boissière »
- Convention n° 21-002 P relative au Laep « Pauline Kergomard »
- Convention n° 21-003 P relative au Laep « Sur le Toit ».

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer les dites conventions dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3: Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_14 : Attribution d'une subvention à l'association Vacances et Famille Ile-de-France

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Vacances et Familles, destinée à contribuer à l'émergence de celle-ci dans sa phase de lancement, au titre de l'année 2021.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tout acte nécessaire au versement de la subvention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_15 : Approbation de la convention entre la Ville de Montreuil et la caisse d'allocations familiales (Caf) de Seine-Saint-Denis relative au Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance pour le multi-accueil Nelson Mandela/Doris Lessing

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » n° 20-427 relative au multi accueil « NelsonMandela/Doris Lessing », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera rendue exécutoire ainsi que les actes en découlant, dont les avenants.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_16 : Approbation d'une convention de partenariat entre la ville et la cour nationale du droit d'asile pour l'accueil de stagiaires en classe de 3ème

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Cour nationale du droit d'asile et la ville de Montreuil pour l'accueil des collégiens de 3° dans le cadre de leur stage d'observation, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout acte ou pièce qui s'y rapporte.

DEL20211020_17 : Attributions de subventions à deux associations "CROMIGNON DE LA NOUE" et "PRAXINOSCOPE"

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention aux associations suivantes :

Association CROMIGNON DE LA NOUE Soutien à l'association pour pérenniser les actions éducatives	500 €
Association PRAXINOSCOPE Soutien à l'association pour ses actions au coeur du quartier	2 450 €

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les notifications de subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_18 : Approbation du versement d'une subvention à l'association Les Enchantières

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Enchantières d'un montant de 2 500 €, pour l'aider à absorber les frais engagés en raison de la crise sanitaire et en soutien à l'amorçage des ateliers de bricolage pour la fin de l'année 2021.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer la notification de subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_19 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'Association Chats des Rues

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Catherine DEHAY

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville et l'association Chats des rues au titre du dispositif « chat libre », annexée à la présente convention.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs découlant de ces décisions dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20211020_20 : Attribution de subventions aux associations dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives 2021 (FIA) session 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

2 abstentions : Pierre SERNE, Choukri YONIS

2 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Céline HEDHUIN – Olivier CHARLES

DÉCIDE

Article 1 : Attribue, pour les actions présentées par des associations et retenues dans le cadre de la 2^e session du Fonds d'initiatives associatives 2021, le versement des subventions détaillées en annexe.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les actes, à intervenir et à notifier aux associations concernées leurs subventions respectives, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_21 : Approbation de la convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et la Ville de Montreuil pour le projet "l'équilibre des sens" du centre social Lounes Matoub

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement n°012-21-161-DG-16 entre la ville de Montreuil et la CNAV Île-de-France, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20211020_22 : Approbation d'une convention d'objectifs et de financement entre l'ambassade du Royaume des Pays-Bas et la ville de Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville et l'ambassade du royaume des Pays-Bas dans le cadre du projet « Ton Monde, plein de merveilles » annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la présente convention ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

Article 3 : Dit que les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_23 : Approbation de la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2021 avec le conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre la ville de Montreuil et le département de la Seine Saint Denis, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention de coopération culturelle et patrimoniale dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que la recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_24 : Approbation de l'avenant à la convention tripartite entre la Ville, le collège Politzer et l'association AVEC dans le cadre de l'accueil de volontaires en service civique du Mali

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention tripartite relative à l'accueil d'un volontaire en service civique malien mis à disposition du collège Politzer, entre la ville, l'association AVEC et le collège Politzer, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les actes à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20211020_25 : Contribution au fonds d'urgence de Cités Unies France en soutien aux victimes du tremblement de terre d'août 2021 à Haïti

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Halima MENHOUDJ

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 5 500 € à l'association Cités Unies France dans le cadre du fonds de solidarité à destination des collectivités haïtiennes.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant ou délégué, à signer la notification de subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_26 : Approbation de la convention de subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour le financement de la PASS Ambulatoire au titre de l'année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour le financement de la PASS ambulatoire au titre de l'année 2021, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs découlant de ces décisions dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_27 : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association "Red Star Club Montreuillois" section judo

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Thomas CHESNEAUX

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention complémentaire à l'association « Red Star Club Montreuillois » section judo d'un montant de 10 000 €.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la notification de subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_28 : Approbation de l'exonération des redevances relatives aux conventions d'occupation précaire et temporaire soumises à redevances d'équipements sportifs de la Ville au profit d'associations sportives et d'une entreprise

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Procède à l'exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les entités suivantes pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021 :

* Association sportive du comité d'entreprise de Renault

* Association sportive du comité d'entreprise de la BNP

* Association sportive du comité d'entreprise de la RATP

* Université Paris 13 (Staps)

* SA Gym suédoise

Article 2 : Dit que l'abandon de ces recettes sera imputé sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_29 : Annulation des redevances d'un commerçant et d'une association utilisateurs du centre sportif Arthur Ashe (COVID-19)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Procède à l'annulation des titres suivants (exercice 2021) :

- n°s 17569 et 17570 portant sur la période du 1^{er} novembre 2020 au 18 mai 2021 pour l'association Récré Sport.
- n°s 17571 et 17572 portant sur la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mai 2021 pour Proshop Lasa Sports.

Article 2 : Dit que le montant total des titres annulés est de 4 445,16 €.

DEL20211020_30 : Approbation de la convention de partenariat entre le Laboratoire de Recherche I3SP de l'Université de Paris, le Laboratoire CIAMS de l'Université de Paris-Saclay, la société Néo Xperiences et la ville de Montreuil pour la mise à disposition d'équipements sportifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre le laboratoire de recherche I3SP de l'Université de Paris, le laboratoire CIAMS de l'Université de Paris-Saclay, la société Néo Xperiences et la ville de Montreuil annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout acte ou pièce qui s'y rapporte.

DEL20211020_31 : Approbation d'une convention portant sur le reversement à la Ville de la redevance d'occupation domaniale au titre du réseau de chauffage dans le cadre de la délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire des communes de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1er : Approuve la convention portant sur le reversement de la redevance d'occupation domaniale au titre de la délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire des communes de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer la convention et tous les documents y afférents.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_32 : Approbation de l'avenant n°5 à la convention de financement entre l'ADEME, YGEO, et SIPPPEC et les trois communes bénéficiaires du réseau de chaleur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°5 à la convention de financement liant l'agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie et YGEO, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

DEL20211020_33 : Approbation du lancement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public de la Ville des parcelles cadastrées section AX n° 83, et AX n° 86, sises 128 rue de Paris et 113 rue Étienne Marcel

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le lancement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public de la Ville des parcelles cadastrées section AX n° 83 et 86, décrites dans le plan ci-annexé, et de l'enquête publique relative à ce transfert d'office.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous les documents relatifs à l'organisation de l'enquête publique.

Article 3 : Prend acte que les surfaces parcellaires à classer sont susceptibles d'être ajustées à la hausse ou à la baisse en fonction des ajustements métriques qui seront réalisés par le géomètre.

Article 4 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_34 : Cession du bien sis 16 rue de Lagny (lots 30 et 31) cadastré section BF n°117 au profit de Monsieur AMMOUS Karim domicilié 43 avenue de la commune de Paris, 94400 Vitry-sur-Seine

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la cession par la Ville du bien situé 16 rue Lagny (lots 30/logement et 31/cave) cadastré section BF n°117 au profit de Monsieur AMMOUS Karim domicilié 43 avenue de la commune de Paris, 94400 Vitry-sur-Seine au prix de 173 000 € TTC ; les frais d'actes et leur suite seront à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_35 : Cession d'un bien sis 31 rue Alexis Lepère (lots 1/logement et 16/débarras) cadastré section AF n°88 au profit de Madame EL KANANI Nadia domiciliée 3 passage du charolais 75012 Paris

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la cession par la Ville du bien situé 31 rue Alexis Lepère (lots 1 et 16) cadastré section AF n°88 au profit de Madame EL KANANI Nadia domiciliée 3 passage du charolais 75012 Paris au prix de 120 000 € TTC ; les frais d'actes et leur suite seront à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_36 : Cession par la Ville de Montreuil du terrain sis 37 rue Juliette Dodu cadastré section CQ n°338 au profit de Monsieur et Madame Miquau, de Monsieur et Madame Tigrine et de Madame Nalouti-Lavoisier

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la cession du bien sis 37 rue Juliette Dodu cadastrée section CQ n° 338 au profit de Monsieur et Madame Miquau pour une partie du terrain, soit 22 m² au prix de 13 750 € TTC, au profit de Monsieur et Madame

Tigrine pour une partie du terrain soit 102 m² au prix de 63 750 € TTC, et au profit de Madame Nalouti-Lavoisier pour une partie du terrain soit 25 m² au prix de 15 625 € TTC.

Article 2 : Dit que frais d'actes afférents et leur suite resteront à la charge des futurs acquéreurs.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Dit que les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_37 : Approbation du lancement de la procédure d'abrogation du plan d'alignement de la rue de la Ferme à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le lancement de la procédure d'abrogation du plan d'alignement de la rue de la Ferme à Montreuil et l'enquête publique relative à celle-ci.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous les documents relatifs à l'organisation de l'enquête publique.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice en vigueur.

DEL20211020_38 : Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil de la parcelle T n° 405, sise rue des Néfliers, appartenant aux consorts HACKEL-DURIF

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil auprès des consorts HACKEL/DURIF de la parcelle cadastrée section T n° 405, sise rue des Néfliers à Montreuil, d'une surface totale de 128 m², libre de toute occupation.

Article 2 : Approuve le protocole d'accord tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_39 : Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil des parcelles cadastrées section R n° 316, 318, 320 et 322, sises rue de la Ferme, appartenant à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

2 abstentions : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil auprès de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) des parcelles cadastrées section R n° 316, R n° 318, R n° 320 et R n° 322, d'une surface totale de 316 m², sises 50 à 56 rue de la Ferme, libres de toute occupation.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil, une représentante ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_40 : Approbation de l'avenant n°2 à la convention financière du Dispositif Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (DILHI) entre Est Ensemble et la Ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention financière du Dispositif Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne entre Est Ensemble et la Ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_41 : Remise gracieuse portant sur la redevance de l'année 2021 due par la société Baluchon au titre de la convention d'occupation du domaine public pour la gestion et l'exploitation du centre d'hébergement Daniel Renoult sis 31 boulevard Théophile Sueur à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour la société Baluchon pour le titre émis concernant la redevance de l'année 2021 pour le centre d'hébergement Daniel Renoult situé au parc Montreau.

Article 2 : Dit que la dépense de 6 000,00 €, correspondant au titre n°2021-368 du 12 février 2021 émis à l'encontre de la société Baluchon, sera effectuée sur l'exercice budgétaire en cours.

Article 3 : Charge monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, d'informer le trésorier municipal de cet avis favorable.

DEL20211020_42 : Approbation de l'avenant n° 1 portant prolongation du contrat de concession de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés forains de la Ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

2 abstentions : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n° 1 portant prolongation du contrat de concession de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés forains pour une durée d'une année, soit du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit avenant, ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20211020_44 : Approbation du rapport de la CLECT du 8 juillet 2021 de l'établissement public territorial Est Ensemble

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

1 abstention : Pierre SERNE

DÉCIDE

Article unique : Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble portant sur le calcul pour 2021 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 1^{re} fraction « part fiscale » et « équilibre » ainsi que du FCCT 3^e fraction « charges transférées », adopté à la majorité par la Commission réunie le 8 juillet 2021.

DEL20211020_45 : Garantie à hauteur de 100%, au bénéfice de l'OPHM, d'un emprunt d'un montant de 2 060 981 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation des 150 logements du groupe Franklin sise 23-25-27-29-31-36-38-40 rue Franklin et 7 avenue Walwein

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
45 voix pour

6 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Stéphan BELTRAN, Murielle BENSARD, Nassera DEFINEL, Anne-Marie HEUGAS, Yann LEROY, Amin MBARKI

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 060 981,00 €, destiné à financer la réhabilitation des 150 logements du groupe Franklin sise 23-25-27-29-31-36-38-40 rue Franklin et 7 avenue Walwein à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 123245 constitué de trois lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la ville de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, les droits de réservation des 30 logements réservés à la Ville et identifiés en annexe 1 sont prorogés de 30 ans, en correspondance avec la durée du prêt concerné.

DEL20211020_46 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE d'un emprunt global de 6 953 062 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer l' acquisition en VEFA d'une résidence étudiante de 144 logements (48 PLUS - 96 PLS) sise ZAC Boissière-Acacia Macro-lot B

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100%, au bénéfice de CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, pour le remboursement d'un prêt destiné à financer l'acquisition en VEFA d'une résidence étudiante de 144 logements sise ZAC Boissière-Acacias Macro-lot B à Montreuil, d'un montant global de 6 953 062,00 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°126237 constitué de 5 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% des 144 logements que compte la résidence étudiante, soit 29 logements, sur la durée du prêt concerné.

Article 5 : Approuve la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20211020_47 : Acceptation d'une opération de réaménagement d'un contrat de prêt intégrée à des contrats consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice de RATP HABITAT garantis par la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de la ligne du prêt réaménagée n°1026692, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies par l'avenant n°107616 et référencée(s) à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée soit 100%, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Ledit avenant contractuel est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne du prêt réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à la ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 05/03/2020 est de 0,50 % ;

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

DEL20211020_48 : Acceptation d'une opération de réaménagement d'un contrat de prêt intégrée à des contrats consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice de RATP HABITAT garantis par la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, n°1320306 et n°1320307, initialement contractées par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies par l'avenant n°107629 et référencée(s) à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée soit 100 %, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Ledit avenant contractuel est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret effectivement appliqué à l'auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 05/03/2020 est de 0,50 % ;

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

DEL20211020_49 : Approbation du renouvellement de la convention de mise à disposition de services et des avenants de mise à disposition de personnels pour la compétence "Politique de la ville - cohésion sociale" entre la Ville et l'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble (2021-2023)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention relative à la mise à disposition de services entre la ville de Montreuil et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble relative aux services ou partie de services concourant à l'exercice des compétences transférées à cet établissement ou à leur fonctionnement, jointe en annexe.

Article 2 : Dit que cette convention entre en vigueur à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023, soit pour une durée de 36 mois.

Article 3 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention et tous ses avenants ainsi qu'à effectuer toutes les démarches qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Article 4 : Approuve les termes des avenants de mise à disposition de personnel pour la compétence Politique de la Ville entre la Ville et l'établissement public territorial Est Ensemble, annexés à la présente délibération.

Article 5 : Dit que ces avenants cités à l'article 4 de la présente délibération entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, soit pour une durée de 12 mois.

Article 6 : Autorise monsieur le Maire, ou son représentant ou sa représentante délégué, à signer lesdits avenants annexés pour la compétence Politique de la Ville.

DEL20211020_50 : Précisions sur les emplois et grades des agents pouvant bénéficier de l'indemnité horaire de travaux supplémentaires (IHTS) et rappel sur les conditions de son versement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que le versement de l'indemnité horaire de travaux supplémentaires (IHTS) aux agents concernés n'est possible qu'à la demande expresse de l'autorité territoriale, lorsque les heures accomplies au-delà du cycle de travail régulier ne peuvent faire l'objet de repos compensateur, en raison des nécessités de services.

Article 2 : Dit que la réalisation d'heures supplémentaires respecte le repos hebdomadaire qui est d'au moins 24 heures consécutives et l'obligation de repos quotidien de 11 heures consécutives.

Article 3 : Dit que le versement de l'indemnité horaire de travaux supplémentaires (IHTS) est limitée à 25 heures supplémentaires par agent au cours d'un même mois et 20 heures pour les agents appartenant aux filières sanitaires et sociales. Les heures de dimanches, de jours fériés ou de nuits sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond. Si, en raison de circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée, un agent est amené à effectuer plus de 25

heures supplémentaires dans le mois (20 heures pour les agents appartenant aux filières sanitaires et sociales), le responsable de service alerte et informe immédiatement le comité technique.

Article 4 : Dit que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires ne peuvent être versées à un agent pendant une période d'astreinte, sauf si celle-ci donne lieu à intervention, ni pendant les périodes ouvrant droit à remboursement de frais de déplacement.

Article 5 : Dit que le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sera effectué après déclaration signée par le chef de service et le Directeur, des heures supplémentaires réalisées par les agents, selon une périodicité mensuelle et après service fait.

Article 6 : Dit que les agents de catégories B dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380 et de catégorie C sans référence à un indice, dont les grades et emplois figurent dans la liste en annexe 1 de la présente délibération peuvent faire l'objet de versement de l'indemnité horaire de travaux supplémentaires (IHTS).

Article 7 : Dit que les agents de catégories B dont l'indice brut est supérieur à 380, dont les grades et emplois figurent dans la liste en annexe 2 de la présente délibération peuvent faire l'objet de versement de l'indemnité horaire de travaux supplémentaires (IHTS).

Article 8 : Modifie en conséquence l'annexe 1, jointe à la délibération n°2006-115, modifiée par les délibérations du conseil municipal 2007-265 du 28 juin 2007 et DEL2011-2022 du 23 juin 2011, relative à la liste des grades pouvant bénéficier des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Article 9 : Précise en conséquence que l'article 3 de la délibération DEL20210331_46 du 31 mars 2021 relative à la rémunération des professionnels de santé dans le cadre de la mise en place du centre de vaccination de la ville de Montreuil n'est pas visé par la présente délibération.

Article 10 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEL20211020_51 : Modalités de mise en œuvre du RIFSEEP à la filière technique (technicien et ingénieur), à la filière sportive (conseiller des APS), à la filière médico-technique (technicien paramédical), à la filière médico-sociale (psychologue territorial), et actualisation des montants pour la filière sociale (assistant socio-éducatif et conseiller socio-éducatif).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la liste des bénéficiaires du RIFSEEP telle que prévue à l'article 1 de la délibération DEL20180207_16 du 7 février 2018 est étendue à tous les contractuels de droit public et que leur groupe de fonction et le montant de leur régime indemnitaire (RIFSEEP et CIA) sont déterminés en référence au grade qu'ils détiennent ou à l'emploi qu'ils occupent.

Article 2 : Dit que tous les articles de la délibération DEL20180207_16 du 7 février 2018 relatifs aux principes généraux de la mise en place du RIFSEEP sont rappelés et applicables pour la mise en œuvre du dispositif aux cadres d'emploi concernés de la filière technique (techniciens territoriaux et ingénieurs territoriaux), sportive (conseillers des APS) et médico-sociale (techniciens paramédicaux et psychologues territoriaux).

Article 3 : Abroge les dispositions de la délibération n°DEL20191016_55 du conseil municipal du 16 octobre 2019 qui portent sur le régime indemnitaire des cadres d'emploi concernés de la filière technique (techniciens territoriaux et ingénieurs territoriaux), sportive (conseillers des APS) et médico-sociale (techniciens paramédicaux et psychologues territoriaux).

Article 4 : Abroge les dispositions de la délibération n°DEL20191016_54 du conseil municipal du 16 octobre 2019 qui portent sur le régime indemnitaire pour les cadres d'emploi des conseillers socio-éducatifs et des assistants socio-éducatifs.

Article 5 : Dit que les cadres d'emploi sont subdivisés en groupes de fonction pour lesquels les montants « plancher » et « plafond » du régime indemnitaire sont précisés en fonction du cadre d'emploi, en annexe de la présente délibération.

Article 6 : Dit que la mise en œuvre du RIFSEEP pour les cadres d'emploi concernés de la filière technique (techniciens territoriaux et ingénieurs territoriaux) et sportive (conseillers des APS) s'effectuera à compter du 1^{er} octobre 2021.

Article 7 : Dit que la mise en œuvre du RIFSEEP pour les cadres d'emploi concernés de la filière médico-sociale (techniciens paramédicaux et psychologues territoriaux) et la modification des montants du RIFSEEP pour les cadres d'emploi des conseillers socio-éducatifs et des assistants socio-éducatifs s'effectueront à compter du 1^{er} novembre 2021.

Article 8 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEL20211020_52 : Création d'emplois saisonniers pour les séjours Enfance Hiver et Printemps 2022 et pour les séjours Jeunesse Hiver 2022 dans les centres de vacances de la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Enfance Hiver et Printemps 2022 en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit: Les dates de séjours sont données à titre indicatif car elles sont susceptibles d'évoluer avec la crise sanitaire.

Allevard :

• **Pour le personnel technique :**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Cuisinier	1	93.57	du 03/01/2022 au 31/03/2022 du 01/04/2022 au 21/04/2022 du 22/04/2022 au 06/05/2022

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés pour le personnel saisonnier.

- 1 poste de second cuisine : du 10/01/22 au 08/04/22.
- 1 poste d'aide de cuisine : du 03/01/22 au 08/04/22 et du 22/04/22 au 08/05/22 ou du 10/01/22 au 08/05/22 selon l'occupation.
- 1 poste d'aide lingère : du 12/01/22 au 03/04/22.
- 1 poste service / ménage : du 13/10/21 au 31/08/22.
- 1 poste service / ménage : du 01/12/21 au 12/05/22
- 7 postes service / ménage : 06/01/22 au 08/04/22 et du 25/04/22 au 08/05/22 ou du 06/01/22 au 08/05/22 selon l'occupation.
- 2 postes service / ménage : du 03/01/22 au 27/03/22.
- 1 poste de plongeur : du 10/01/22 au 08/04/22.
- 1 poste de factotum : du 15/11/2021 au 06/05/2022

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 340 susceptible d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC).

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 81,28 € brut pour les premiers et 92,65 € brut pour les seconds, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés. Bien entendu, le centre d'Allevard s'engage au suivi administratif des agents vacataires.

Afin de pallier un manque de personnels en cas de réservations de groupes extérieurs pour le mois de mars, le centre pourra recruter ou prolonger du personnel à hauteur de 1 personne par bâtiments occupés. La rémunération se fera sur la même base.

• **Pour le personnel pédagogique :**

1- Séjours Classes de Neige hiver 2022 : 3 séjours de 14 jours

- Séjour Classe de Neige 1 : du 12/01/2022 au 25/01/2022 : 132 enfants en prévisionnel
- Séjour Classe de Neige 2 : du 26/01/2022 au 08/02/2022 : 148 enfants en prévisionnel
- Séjour Classe de Neige 3 : du 09/03/2022 au 22/03/2022 : 157 enfants en prévisionnel

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Assistant sanitaire	3	55.35	46 (date des séjours : janvier/février/mars 2022)
Animateur *	16	52.30	46 (date des séjours : janvier/février/mars 2022)

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

2- Séjour Allevard – vacances d'hiver 2022 : 12 jours – 120 enfants

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	62.12	20
Adjoint de direction pédagogique	2	55.35	20
Assistant sanitaire	2	44.93	15
Animateur *	16	41.36	15

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

3- Séjour Allevard – vacances de printemps 2022 : 12 jours – 60 enfants

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	62.12	20
Adjoint de direction pédagogique	1	55.35	20
Assistant sanitaire	1	44.93	15
Animateur *	8	41.36	15

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

4- Séjour Saint-Bris-le-Vineux – vacances de printemps 2022 : 12 jours – 48 enfants

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	62.12	22
Adjoint de direction pédagogique	1	44.93	22
Adjoint de direction Économe	1	44.93	22
Animateur*	7	41.36	22
Animateur spécialisé (Poney / Surveillant de Baignade / Assistant Sanitaire)	3	44.93	18
Cuisinier	1	93.57	18
Aide de cuisine	1	82.08	18
Lingère	1	82.08	18
Personnel de service	6	82.08	18

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

5 – De janvier à mai 2022 : soutien Espace Ressources logistique (fonctionnement du local, préparation séjours, montage/démontage investissements) – selon les besoins et l'activité de la direction de l'Enfance

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste
Personnel technique factotum	2	10,15	48 h	107	De janvier à mai 2022	-

Article 2 : Dit que les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Jeunesse Hiver 2022 au centre de vacances d'Alleverd, seront créés et rémunérés comme suit :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur Adjoint	2	55.35	15
Animateur	10	41.36	22
Animateur EBEP*	4	44.93	22

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions, si l'un des centres de vacances doit accueillir un enfant en situation de handicap, un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.

Article 3 : Dit que les dépenses résultant de ces décisions sont inscrites au budget et seront imputées au budget de l'exercice concerné (chapitre 012 rémunérations).

DEL20211020_53 : Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

2 voix contre : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : de créer un poste de Directeur-riche Général-e Adjoint-e (DGA) au tableau des effectifs.

Article 2 : Précise que ce poste fera fonction de DGA Ville inclusive.

DEL20211020_54 : Attribution de mandats spéciaux aux élus

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Halima MENHOUDJ

DÉCIDE

Article unique : Attribue mandat spécial pour la mission en Palestine menée par le RCDP du 11 au 18 décembre 2021 à Madame Halima MENHOUDJ qui sera amenée à effectuer un déplacement en Palestine.

Le point n°55 relatif à la modification du règlement intérieur du conseil municipal a été retiré de l'ordre du jour.

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

1 abstention : Pierre Serne

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2021 est approuvé.

QUESTIONS ORALES

Question orale déposée par Mme Choukri YONIS sur la dissolution de l'association foncière urbaine libre (AFUL) de la Noue

Une réponse sera apportée par écrit par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par Mme Choukri YONIS sur le renouvellement urbain des Morillons

Une réponse sera apportée par écrit par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par Mme Choukri YONIS sur le devenir du site de la SNEM

Une réponse sera apportée par écrit par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par Mme Choukri YONIS sur la situation des 220 bars résidents du 138 rue de Stalingrad

Une réponse sera apportée par écrit par Madame Halima MENHOUDJ, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par M. Pierre SERNE concernant les abattages d'arbres effectués ou à venir à Montreuil

Une réponse sera apportée par écrit par Madame Catherine DEHAY, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par M. Pierre SERNE concernant les projets municipaux pour le site pollué de l'ancienne usine SNEM

Une réponse sera apportée par écrit par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par M. Pierre SERNE concernant l'organigramme des services de la ville de Montreuil

Une réponse sera apportée par écrit par Monsieur Bélaïde BEDREDDINE, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par M. Pierre SERNE concernant le plan pluriannuel d'investissements de la ville de Montreuil

Une réponse sera apportée par écrit par Monsieur Philippe LAMARCHE, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par M. Pierre SERNE concernant l'avenir des locaux de l'ancien centre de santé Savattero

Une réponse sera apportée par écrit par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par M. Pierre SERNE concernant les réponses aux demandes de subventions et de créneaux sportifs faites par les associations montreuilloises

Une réponse sera apportée par écrit par Monsieur Olivier CHARLES, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2021_409	SACOP	Attribution du marché N° 2021S02873 relatif à des prestations de protection des personnes, de sécurité événementielle, surveillance et gardiennage Lot 1 : Protection des personnes et sécurité événementielle	11/05/21
DEC2021_410	SACOP	Attribution du marché N° 2021S02273 relatif à des prestations de protection des personnes, de sécurité événementielle, surveillance et gardiennage Lot 2 : Surveillance et gardiennage ponctuel des ensembles immobiliers et des sites de la Ville, de chantiers et levée de doute.	22/06/21
DEC2021_411	SACOP	Attribution du marché n° 2021S04831 relatif à une Mission d'étude d'opportunité et de faisabilité concernant le centre sportif Arthur Ashe de Montreuil	29/06/21
DEC2021_412	Finances	Création de la régie de recettes du quartier Bas Montreuil (Diabolo)	22/06/21
DEC2021_413	Finances	Création de la régie de recettes Centre Ville	22/06/21
DEC2021_414	Finances	Création de la régie de recettes du quartier Boissière	22/06/21
DEC2021_415	Finances	Création de la régie de recettes du quartier la Noue/Clos Français	22/06/21
DEC2021_416	Finances	Création de la régie de recettes du quartier Montreuil/Ruffins (Passerelle) place le Morillon	22/06/21
DEC2021_417	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 26 avril 2021 – concession 79298	27/05/21
DEC2021_418	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 28 mai 2021 – concession 79299	28/05/21
DEC2021_419	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 25 mars 2026 – concession 79300	28/05/21
DEC2021_420	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 28 juin 2018 – concession 79301	30/05/21
DEC2021_421	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 28 juin 2018 – concession 79302	31/05/21
DEC2021_422	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 31 mai 2021 – concession 79303	31/05/21
DEC2021_423	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 1er juin 2021 – concession 79304	01/06/21
DEC2021_424	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 3 juin 2021 – concession 79305	03/06/21
DEC2021_425	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 30 mai 2021 – concession 79306	03/06/21
DEC2021_426	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 4 juin 2021 – concession 79307	04/06/21
DEC2021_427	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 29 octobre 2022 – concession 79308	02/06/21
DEC2021_428	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 26 mars 2021 – concession 79309	04/06/21
DEC2021_429	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 8 avril 2021 – concession 79310	04/06/21

DEC2021_430	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 23 juin 2019 – concession 79311	04/06/21
DEC2021_431	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 27 décembre 2019 – concession 79312	04/06/21
DEC2021_432	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 5 mai 2015 – concession 79313	04/06/21
DEC2021_433	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 26 mai 2015 – concession 79314	06/06/21
DEC2021_434	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 19 mai 2021 – concession 79315	07/06/21
DEC2021_435	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 15 juin 2020 – concession 79316	08/06/21
DEC2021_436	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11 mars 2021 – concession 79317	08/06/21
DEC2021_437	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 4 novembre 2019 – concession 79318	09/06/21
DEC2021_438	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 26 février 2020 – concession 79319	09/06/21
DEC2021_439	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 10 avril 2015 – concession 79320	09/06/21
DEC2021_440	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion à l'association France Médiation	06/07/21
DEC2021_441	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux	02/06/21
DEC2021_442	Service juridique	Protocole transactionnel entre la Ville et CTE	13/07/21
DEC2021_443	DJEP	Organisation d'un séjour d'insertion pour des jeunes de 16-25 ans du 26 au 30 juin 2021	14/06/21
DEC2021_444	Bâtiments	Approbation de la mise à disposition à titre gracieux d'une partie des parcelles N° F53, F56, F60, E22, E342, E344, E336, E20, E21, E23, E328, E334, E5, E347 sises rue de la Montagne Pierreuse, rue Simone Signoret et boulevard de la Boissière à Montreuil (Seine- Saint-Denis) au profit de l'association ANIMA-Fabrique de la forêt urbaine	12/07/21
DEC2021_445	SACOP	Accord-cadre n° 2021S04938 Prestations de formation à la pratique du télétravail à destination des agents et des encadrants de la Ville de Montreuil et de son CCAS	02/07/21
DEC2021_446	SACOP	Attribution du marché n° 2021F04647 : achat de fournitures scolaires	07/07/21
DEC2021_447	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 9 juin 2021 – concession 79321	09/06/21
DEC2021_448	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 2 octobre 2023 – concession 79322	09/06/21
DEC2021_449	Cimetière	Conversion concession funéraire à compter du 13 juin 2021 – concession 79323	13/06/21
DEC2021_450	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11 juin 2021 – concession 79324	11/06/21
DEC2021_451	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 5 octobre 2020 – concession 79325	14/06/21
DEC2021_452	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 15 juin 2021 – concession 79326	15/06/21
DEC2021_453	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 3 octobre 2020 – concession 79327	16/06/21
DEC2021_454	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 28 novembre 2024 – concession 79328	16/06/21
DEC2021_455	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 17 juin 2021 – concession 79329	17/06/21
DEC2021_456	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 17 juin 2021 – concession 79330	17/06/21
DEC2021_457	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 18 janvier 2023 – concession 79331	18/06/21
DEC2021_458	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11 juin 2021 – concession 79332	18/06/21

DEC2021_459	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 18 avril 2021 – concession 79333	18/06/21
DEC2021_460	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 19 mai 2021 – concession 79334	18/06/21
DEC2021_461	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 21 juin 2021 – concession 79335	21/06/21
DEC2021_462	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 22 juin 2021 – concession 79336	22/06/21
DEC2021_463	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 25 juin 2021 – concession 79337	25/06/21
DEC2021_464	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 25 juin 2021 – concession 79338	25/06/21
DEC2021_465	Cimetière	Conversion concession funéraire à compter du 26 juin 2021 – concession 79339	26/06/21
DEC2021_466	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 26 mai 2021 – concession 79340	28/06/21
DEC2021_467	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 26 mai 2019 – concession 79341	28/06/21
DEC2021_468	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14 mars 2019 – concession 79342	28/06/21
DEC2021_469	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 7 juin 2021 – concession 79343	28/06/21
DEC2021_470	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 26 février 2015 – concession 79344	28/06/21
DEC2021_471	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 5 août 2016 – concession 79345	28/06/21
DEC2021_472	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 22 décembre 2019 – concession 79346	28/06/21
DEC2021_473	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 29 juin 2021 – concession 79347	29/06/21
DEC2021_474	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 29 juin 2021 – concession 79348	29/06/21
DEC2021_475	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 3 novembre 2025 – concession 79349	29/06/21
DEC2021_476	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 29 juin 2021 – concession 79350	29/06/21
DEC2021_477	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 19 septembre 2020 – concession 79351	29/06/21
DEC2021_478	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 18 août 2020 – concession 79352	30/06/21
DEC2021_479	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 17 janvier 2021 – concession 79353	30/06/21
DEC2021_480	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 12 mars 2021 – concession 79354	30/06/21
DEC2021_481	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 30 juin 2021 – concession 79355	30/06/21
DEC2021_482	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 1er juillet 2021 – concession 79356	01/07/21
DEC2021_483	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 19 avril 2017 – concession 79357	01/07/21
DEC2021_484	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 2 juillet 2021 – concession 79358	02/07/21
DEC2021_485	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 2 juillet 2021 – concession 79359	02/07/21
DEC2021_486	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 juillet 2019 – concession 79360	02/07/21
DEC2021_487	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 7 juin 2021 – concession 79361	02/07/21
DEC2021_488	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 7 août 2022 – concession 79362	06/07/21
DEC2021_489	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 7 juillet 2021 – concession 79363	07/07/21

DEC2021_490	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 7 janvier 2022 – concession 79364	07/07/21
DEC2021_491	Cimetière	Conversion concession funéraire à compter du 7 juillet 2021 – concession 79365	07/07/21
DEC2021_492	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 8 juillet 2021 – concession 79366	08/07/21
DEC2021_493	SACOP	Attribution du marché n° 2021S05098 : AMO pour le suivi du marché de performance énergétique pour la gestion et la rénovation des installations d'EP et de SLT	28/06/21
DEC2021_494	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à la société THE WALL pour un terrain sis 32-36 rue du Progrès à Montreuil	01/06/21
DEC2021_495	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'avenant à la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil à l'association Les P'tites pousses portant sur une surface d'environ 250 m² au sein des parcelles cadastrées BG 56 et 57 sises 23-25 rue du Progrès à Montreuil (Seine-Saint-Denis)	30/06/21
DEC2021_496	Ressources Humaines	Attribution d'une aide exceptionnelle à Madame XX, agent de la Ville	01/04/21
DEC2021_497	Ressources Humaines	Attribution d'une aide exceptionnelle à Madame XX, agent de la Ville	22/06/21
DEC2021_498	Commerces	Convention temporaire d'occupation du domaine public de l'Orée du Parc Montreuil au profit de l'association OBADABOUM	26/07/21
DEC2021_499	Citoyenneté	Sollicitation d'une subvention auprès de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement	20/07/21
DEC2021_500	Sports	Conventions d'occupation précaire et temporaire d'équipements sportifs de la ville au profit d'associations sportives locales et organismes publics pour la saison sportive 2021-2022	27/07/21
DEC2021_501	Service juridique	Indemnisation du sinistre 2021-17	29/07/21
DEC2021_502	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à l'association On sème tous pour un terrain sis 112-114 rue Hoche à Montreuil	01/07/21
DEC2021_503	Sports	Convention d'occupation précaire et temporaire soumises à redevance d'équipements sportifs de la ville, au profit d'associations sportives et autres organismes, pour la saison sportive 2021_2022	30/07/21
DEC2021_504	SACOP	Attribution du marché n°2021S04728 Prestations d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude et sanitaires, ventilation et production de froid.	15/07/21
DEC2021_505	SACOP	Attribution du marché n° 2021 S04714 prestations d'impression du journal municipal	15/07/21
DEC2021_506	SACOP	Attribution du marché subséquent n° 2021F05844 – fourniture de papier d'impression	30/07/21
DEC2021_507	SACOP	Attribution du marché n° 2021S05833 Mise en place d'une animation « Découverte des animaux de la ferme »	28/07/21
DEC2021_508	SACOP	Attribution du marché n° 2021S05618 Diagnostics phytosanitaires sur le site de dépôt Paul Doumer	29/07/21
DEC2021_509	Immobilier (DUH)	Exercice du droit de préemption commercial. Fonds de commerce sis 48 rue du Capitaine Dreyfus. Cadastéré BN36	30/07/21
DEC2021_510	SACOP	Attribution du marché :n°2021T05520 relatif aux travaux de confortation et de restauration de l'église Saint-Paul et Saint- Pierre de la Ville de Montreuil – Lot 1 : Installations- Échafaudages- Maçonnerie-Pierre de Taille	02/08/21
DEC2021_511	SACOP	Attribution du marché :n°2021T05521 relatif aux travaux de confortation et de restauration de l'église Saint-Paul et Saint- Pierre de la Ville de Montreuil – Lot 2 : sculptures	02/08/21
DEC2021_512	SACOP	Attribution du marché :n°2021T05522 relatif aux travaux de confortation et de restauration de l'église Saint-Paul et Saint- Pierre de la Ville de Montreuil – Lot 3 charpente	02/08/21
DEC2021_513	SACOP	Attribution du marché :n°2021T05523 relatif aux travaux de confortation et de restauration de l'église Saint-Paul et Saint- Pierre de la Ville de Montreuil – Lot 4 : couverture	02/08/21
DEC2021_514	SACOP	Attribution du marché :n°2021T05524 relatif aux travaux de confortation et de restauration de l'église Saint-Paul et Saint- Pierre de la Ville de Montreuil – Lot 5 menuiserie	02/08/21
DEC2021_515	SACOP	Attribution du marché n° 2021SF05371 Achat et pose d'habitat provisoire modulaire	04/08/21

DEC2021_516	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la ville de Montreuil à Monsieur XX pour un logement sis 12, rue de l'Aqueduc à Montreuil, au sein de l'école Estienne d'Orves	08/06/21
DEC2021_517	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame XX pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	24/06/21
DEC2021_518	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame XXI et Monsieur XX pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	15/06/21
DEC2021_519	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	07/05/21
DEC2021_520	Environnement	Attribution d'une subvention à M XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	12/04/21
DEC2021_521	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	07/05/21
DEC2021_522	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	07/04/21
DEC2021_523	Environnement	Attribution d'une subvention à M XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	07/04/21
DEC2021_524	Environnement	Attribution d'une subvention à M XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	19/05/21
DEC2021_525	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	05/07/21
DEC2021_526	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	20/04/21
DEC2021_527	Environnement	Attribution d'une subvention à M XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	07/06/21
DEC2021_528	Environnement	Attribution d'une subvention à M XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	07/06/21
DEC2021_529	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	05/05/21
DEC2021_530	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	05/05/21
DEC2021_531	Environnement	Attribution d'une subvention à M XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	05/05/21
DEC2021_532	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme X dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	05/05/21
DEC2021_533	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	05/05/21
DEC2021_534	Environnement	Attribution d'une subvention à M XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	31/05/21
DEC2021_535	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	07/05/21
DEC2021_536	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	14/05/21
DEC2021_537	Environnement	Attribution d'une subvention à M XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	30/05/21
DEC2021_538	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	19/04/21
DEC2021_539	Environnement	Attribution d'une subvention à M XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	05/05/21
DEC2021_540	Environnement	Attribution d'une subvention à M XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	20/04/21
DEC2021_541	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	05/05/21
DEC2021_542	Environnement	Attribution d'une subvention à Mme XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	19/05/21
DEC2021_543	Environnement	Attribution d'une subvention à M XX dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	19/05/21
DEC2021_544	DGST	Contrat entre la ville de Montreuil et le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)	01/09/21
DEC2021_545	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 25 septembre 2020 – concession 79367	08/07/21
DEC2021_546	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 5 novembre 2020 – concession 79368	10/07/21
DEC2021_547	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 10 juillet 2021 – concession 79369	10/07/21
DEC2021_548	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 12 juillet 2021 – concession 79370	12/07/21

DEC2021_549	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 13 juillet 2021 – concession 79371	13/07/21
DEC2021_550	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 21 janvier 2023 – concession 79372	13/07/21
DEC2021_551	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 13 juillet 2021 – concession 79373	13/07/21
DEC2021_552	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 15 juillet 2021 – concession 79374	15/07/21
DEC2021_553	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 15 juillet 2021 – concession 79375	15/07/21
DEC2021_554	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 16 juillet 2021 – concession 79376	16/07/21
DEC2021_555	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 18 juin 2020 – concession 79377	16/07/21
DEC2021_556	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 9 mars 2015 – concession 79378	16/07/21
DEC2021_557	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 22 janvier 2021 – concession 79379	16/07/21
DEC2021_558	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 19 juillet 2021 – concession 79380	19/07/21
DEC2021_559	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 21 juillet 2021 – concession 79381	21/07/21
DEC2021_560	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 juillet 2024 – concession 79382	21/07/21
DEC2021_561	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 22 juillet 2021 – concession 79383	22/07/21
DEC2021_562	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 23 juillet 2021 – concession 79384	23/07/21
DEC2021_563	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 23 juillet 2021 – concession 79385	23/07/21
DEC2021_564	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 23 juillet 2021 – concession 79386	23/07/21
DEC2021_565	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 25 juin 2020 – concession 79387	23/07/21
DEC2021_566	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 1er août 2020 – concession 79388	23/07/21
DEC2021_567	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 24 juin 2021 – concession 79389	23/07/21
DEC2021_568	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 mars 2020 – concession 79390	23/07/21
DEC2021_569	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 26 juillet 2021 – concession 79391	26/07/21
DEC2021_570	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 26 juillet 2021 – concession 79392	26/07/21
DEC2021_571	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 27 juillet 2021 – concession 79393	27/07/21
DEC2021_572	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 22 mars 2021 – concession 79394	28/07/21
DEC2021_573	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 29 juillet 2021 – concession 79395	29/07/21
DEC2021_574	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 29 juillet 2021 – concession 79396	29/07/21
DEC2021_575	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 30 juillet 2021 – concession 79397	30/07/21
DEC2021_576	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 19 avril 2022 – concession 79398	30/07/21
DEC2021_577	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 12 décembre 2017 – concession 79399	30/07/21
DEC2021_578	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 26 octobre 2020 – concession 79400	30/07/21
DEC2021_579	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 2 août 2021 – concession 79401	01/09/21
DEC2021_580	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 13 septembre 2019 – concession 79402	01/09/21
DEC2021_581	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 18 septembre 2018 – concession 79403	01/09/21
DEC2021_582	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 3 août 2021 – concession 79404	01/09/21
DEC2021_583	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 6 septembre 2021 – concession 79405	01/09/21
DEC2021_584	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 27 juillet 2019 – concession 79406	01/09/21
DEC2021_585	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 10 octobre 2015 –	01/09/21

DEC2021_586	Cimetière	concession 79407 Renouvellement concession funéraire à compter du 9 mars 2025 – concession 79408	01/09/21
DEC2021_587	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 8 juin 2021 – concession 79409	01/09/21
DEC2021_588	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 juillet 2023 – concession 79410	01/09/21
DEC2021_589	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 28 juillet 2021 – concession 79411	01/09/21
DEC2021_590	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 11 août 2021 – concession 79412	01/09/21
DEC2021_591	annulé		
DEC2021_592	Immobilier (DUH)	Exercice du droit de préemption urbain renforcé – immeuble sis 36 rue de Villiers et 67/69 avenue Pasteur – cadastré AL 127-202-129-157	09/09/21
DEC2021_593	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 13 août 2021 – concession 79413	01/09/21
DEC2021_594	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 31 mai 2021 – concession 79414	01/09/21
DEC2021_595	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 13 août 2021 – concession 79415	01/09/21
DEC2021_596	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 17 août 2021 – concession 79416	01/09/21
DEC2021_597	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 24 juin 2016 – concession 79417	01/09/21
DEC2021_598	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11 août 2019 – concession 79418	01/09/21
DEC2021_599	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 29 mai 2021 – concession 79419	01/09/21
DEC2021_600	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 04 mai 2021 – concession 79420	01/09/21
DEC2021_601	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 8 août 2019 – concession 79421	01/09/21
DEC2021_602	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11 août 2025 – concession 79422	01/09/21
DEC2021_603	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 20 août 2021 – concession 79423	01/09/21
DEC2021_604	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 20 août 2021 – concession 79424	01/09/21
DEC2021_605	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 31 août 2019 – concession 79425	01/09/21
DEC2021_606	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 15 octobre 2019 – concession 79426	01/09/21
DEC2021_607	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 8 août 2021 – concession 79427	01/09/21
DEC2021_608	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 8 mai 2020 – concession 79428	01/09/21
DEC2021_609	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 18 août 2020 – concession 79429	01/09/21
DEC2021_610	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 1er juin 2021 – concession 79430	01/09/21
DEC2021_611	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 10 novembre 2021 – concession 79431	01/09/21
DEC2021_612	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 24 août 2021 – concession 79432	01/09/21
DEC2021_613	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 12 juillet 2021 – concession 79433	01/09/21
DEC2021_614	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 23 décembre 2020 – concession 79434	01/09/21
DEC2021_615	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 19 août 2021 – concession 79435	01/09/21
DEC2021_616	SACOP	Acceptation de la modification n° 3 au marché 201716COM193S1 – prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil – lot 1 impression et édition de dépliants, brochures et affiches	31/08/21
DEC2021_617	SACOP	Acceptation de la modification n° 3 au marché 201716COM193S1 – prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil – lot 1 impression et édition de dépliants, brochures et affiches	31/08/21
DEC2021_618	SACOP	Acceptation de la modification n° 3 au marché 201716COM193S1 – prestations	31/08/21

		d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil – lot 1 impression et édition de dépliants, brochures et affiches	
DEC2021_619	SACOP	Acceptation de la modification n° 3 au marché 201716COM193S2 – prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil – lot 2 impression numérique grand format	31/08/21
DEC2021_620	SACOP	Acceptation de la modification n° 3 au marché 201716COM193S2 – prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil – lot 2 impression numérique grand format	31/08/21
DEC2021_621	SACOP	Acceptation de la modification n° 3 au marché 201716COM193S2 – prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil – lot 2 impression numérique grand format	31/08/21
DEC2021_622	SACOP	Acceptation de la modification n° 3 au marché 201716COM193S3 – prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil – lot 3 travaux d'impression d'affiches particulières et services associés	31/08/21
DEC2021_623	SACOP	Attribution du marché n° 2021S06882 Mission de diagnostic de la structure du RDC de l'hôtel de ville	10/09/21
DEC2021_624	SACOP	Attribution du marché n° 2021S06886 Mission de contrôle technique pour la réalisation des travaux de réaménagement dans les nouveaux locaux de l'antenne République Arago	10/09/21
DEC2021_625	SACOP	Attribution du marché n° 2021S06766 6 Mission de contrôle technique dans le cadre du projet de construction/extension rénovation du groupe scolaire Guy Môquet/Estienne D'Orves	03/09/21
DEC2021_626	SACOP	Attribution du marché n° 2021S05973 Prestations de réservation de places en crèche itinérante	04/08/21
DEC2021_627	SACOP	Attribution du marché n° 2021S06205 – lot 1 capture et ramassage des animaux errants, morts ou dangereux sur la voie publique la prise en charge des animaux blessés ou abandonnés sur la voie publique	11/08/21
DEC2021_628	SACOP	Attribution du marché n° 2021S06206 -lot 2 accueil des animaux en fourrière	11/08/21
DEC2021_629	SACOP	Attribution du marché n° 2021F06866 Fournitures et livraison de denrées alimentaires pour les crèches de la Ville de Montreuil	09/09/21
DEC2021_630	SACOP	Acceptation de la modification n° 1 au marché 2020S01617 prestations de collecte et transports de fonds	10/09/21
DEC2021_631	SACOP	Attribution du marché n° 2021S06870 prestations d'insertion et de qualification professionnelle	20/09/21
DEC2021_632	Urbanisme	Acceptation de la convention de mise à disposition consentie par l'OPHMONTREUILLOIS au bénéfice de la Ville de Montreuil pour un local sis 1 square Jean-Pierre Timbaud à Montreuil (93100)	08/09/21
DEC2021_633	Finances	Modification de la régie d'avances de la Maison de quartier Bas Montreuil (Lounès Matoub)	14/09/21
DEC2021_634	Finances	Modification de la régie de recettes de la Maison de quartier Bas Montreuil (Lounès Matoub)	14/09/21
DEC2021_635	Finances	Modification de la régie d'avances du service des relations avec la vie associative (SMRVA) lors des fêtes de la Ville où les associations participent pour le forum des associations	14/09/21
DEC2021_636	Secrétariat Général	Indemnisation du sinistre 2021-17 – M. XX – complément	24/09/21
DEC2021_637	SACOP	Attribution du marché N° 2021S07218 AMO pour un accompagnement à l'élaboration de la convention territoriale globale et à l'élaboration d'un observatoire social	21/09/21
DEC2021_638	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 2 avril 2021 – concession 79436	01/09/21
DEC2021_639	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 21 août 2021 – concession 79437	01/09/21
DEC2021_640	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 4 février 2020 – concession 79438	01/09/21
DEC2021_641	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 27 août 2021 – concession 79439	01/09/21
DEC2021_642	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 27 août 2021 – concession 79440	01/09/21
DEC2021_643	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 16 novembre 2019 – concession 79441	01/09/21
DEC2021_644	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 9 août 2021 – concession 79442	01/09/21
DEC2021_645	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 30 août 2021 – concession 79443	01/09/21

DEC2021_646	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 30 août 2021 – concession 79444	01/09/21
DEC2021_647	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 23 août 2023 – concession 79445	01/09/21
DEC2021_648	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 31 août 2021 – concession 79446	01/09/21
DEC2021_649	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 4 juillet 2021 – concession 79447	01/09/21
DEC2021_650	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 5 juin 2021 – concession 79448	01/09/21
DEC2021_651	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 1er septembre 2021 – concession 79449	01/09/21
DEC2021_652	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 1er septembre 2021 – concession 79450	01/09/21
DEC2021_653	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 2 septembre 2021 – concession 79451	02/09/21
DEC2021_654	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 16 septembre 2019 – concession 79452	01/09/21
DEC2021_655	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 mars 2020 – concession 79453	01/09/21
DEC2021_656	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 4 mars 2021 – concession 79454	01/09/21
DEC2021_657	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 3 août 2020 – concession 79455	02/09/21
DEC2021_658	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 16 mars 2021 – concession 79456	02/09/21
DEC2021_659	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11 août 2021 – concession 79457	02/09/21
DEC2021_660	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 13 juillet 2021 – concession 79458	03/09/21

L'ordre du jour étant épuisé et le quorum n'étant plus atteint conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, Monsieur le maire déclare la séance levée à 23h31.

Fait à Montreuil, le 27 OCT. 2021

Pour le maire et par délégation
La directrice générale adjointe,

Véronique TARTIÉ-LOMBARD



02-11-19